



Paris, le 9 novembre 2021

L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance

L'immigration de travail est un facteur de croissance, et ce d'autant plus que les immigrés sont qualifiés, apportent des compétences nouvelles et viennent d'origines diverses. Ainsi, ils forment un pont dans la mondialisation, innovent et créent des entreprises. Toutefois, la France ne bénéficie pas de ce dynamisme économique car son immigration, repliée sur les droits familiaux et humanitaires, est comparativement à celle des autres pays de l'OCDE, peu qualifiée, peu diversifiée et peu nombreuse. Face à ce constat, les auteurs de cette *Note*, **Emmanuelle Auriol** et **Hillel Rapoport** recommandent une refonte de la politique migratoire française afin de promouvoir, grâce à différents canaux, une immigration de travail qualifiée.

Répondre aux besoins du marché du travail à court terme

En dépit de quelques améliorations récentes, le système discrétionnaire d'octroi des visas de travail en France par les préfetures, fondé sur la liste des métiers « en tension » et sur l'opposabilité de la situation de l'emploi, reste complexe et aléatoire. L'opacité du parcours administratif français contribue à décourager les employeurs potentiels, en particulier les PME. Il serait judicieux de créer une cellule chargée de tous ces dossiers avec un guichet unique numérique qui facilitera les demandes par les entreprises, et uniformisera les critères d'admission et les délais de réponse.

Recommandation 1. Poursuivre les efforts pour numériser, centraliser et systématiser le traitement des demandes de visas de travail émanant des entreprises avec des critères d'admissibilité clairs et prévisibles

Le système à points, une réforme de fond de la politique d'immigration

Plusieurs pays ont mis en place, parfois depuis longtemps, des systèmes d'immigration « à points » (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Autriche). Ce type de système présente l'avantage d'être transparent, équitable et efficace. Par ailleurs, il incite les pouvoirs publics à spécifier les critères qui sont importants pour une immigration réussie et encourage les immigrés qualifiés à postuler pour un titre de séjour, voire à acquérir de nouvelles compétences, par exemple linguistiques, en anticipation de leur candidature. C'est également un système évolutif et souple puisque les pondérations, reflétant les objectifs du gouvernement du pays d'accueil en matière d'immigration, peuvent être facilement modifiées afin d'orienter la politique migratoire vers les profils d'immigrés souhaités.

Recommandation 2. Introduire en France un système clair et prévisible, de type « système à points », qui pondérera les études, l'expérience, les compétences linguistiques, les liens personnels et familiaux, l'origine des candidats à l'immigration.

Attirer les travailleurs qualifiés

Un des objectifs de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers est d'attirer les travailleurs qualifiés avec la mise en place d'un « passeport talent ». En 2019, le passeport talent a été délivré à 13 500 primo-demandeurs : cela est très peu et ne permet pas d'inverser la tendance d'une immigration de travail, et notamment de travail qualifié, insuffisante et peu diversifiée. Ainsi, il serait souhaitable d'intensifier son octroi, par exemple en ciblant les pays qui sont peu représentés dans notre population immigrée et qui ont un système éducatif développé, tout en travaillant à l'évaluation de la qualité des diplômes étrangers.

Recommandation 3. Évaluer le dispositif « passeport talent » pour en identifier les verrous et intensifier son octroi en ciblant certains pays qui ont un excédent de jeunes diplômés.

Attirer (et conserver !) les étudiants étrangers

Un facteur clef pour augmenter l'immigration qualifiée est l'accueil d'étudiants étrangers. Si la France a de sérieux atouts dans ce domaine (offre de formation variée et très compétitive sur le plan financier), le nombre d'étudiants en mobilité progresse beaucoup moins vite en France que dans d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Russie, la Chine ou le Canada, qui ont des stratégies offensives pour attirer davantage d'étudiants étrangers. Notre pays souffre d'une offre limitée de cours en anglais, ce qui est rédhibitoire pour des étudiants non francophones et, jusqu'à une période récente, de procédures administratives complexes auxquelles se heurtaient les étudiants étrangers (obtention de visas, pénurie de logements étudiants, complexité des demandes d'aides sociales). Conscients de cette perte de vitesse, les pouvoirs publics ont introduit de nouveaux dispositifs (« Études en France », « Bienvenue en France ») qu'il est nécessaire de poursuivre et d'intensifier.

Recommandation 4. Inciter les établissements d'enseignement supérieur français à adhérer au label « Bienvenue en France » et à développer leur offre de cours en anglais ainsi que la qualité de leurs formations.

Accueillir des étudiants étrangers est une façon simple et efficace de favoriser l'immigration qualifiée à condition qu'une fraction significative d'entre eux reste en France. Or, contrairement à d'autres pays qui encouragent explicitement les étudiants, notamment les très qualifiés, à rester sur leur territoire à l'issue de leurs études, la transition études-emploi n'est pas facile en France. Il est souhaitable de la simplifier afin de renforcer l'immigration de travail qualifié.

Recommandation 5. Fluidifier et étendre l'octroi d'un titre de séjour à l'issue des études, notamment des très qualifiés, sans y adjoindre des critères de salaire minimum, ni d'adéquation du travail aux qualifications.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

A propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47
Suivez **@CAEinfo** sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr
Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr